

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue à huis clos le lundi 7 décembre 2020 à 19:30 heures, et à laquelle sont présents par visioconférence :

LE MAIRE :	M. FRANÇOIS CLAVEAU
LE MAIRE-SUPPLÉANT :	M. YVAN THÉRIAULT
LES CONSEILLÈRES :	MME JESSICA TREMBLAY MME KATIE DESBIENS
LES CONSEILLERS :	M. ÉRIC LACHANCE M. JEAN-CLAUDE BHÉRER M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance, MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

#### **1. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**210.12.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Éric Lachance et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **2. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020**

**211.12.20**

Il est proposé par Mme la conseillère Katie Desbiens, appuyée par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le lundi 2 novembre 2020 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020**

**212.12.20**

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyée par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le lundi 30 novembre 2020 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. CORRESPONDANCE**

- a) Une lettre de Katia Petit, sous-ministre associée Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, reçue par courriel le 18 novembre 2020. Elle informe la municipalité qu'elle doit consulter et maintenir à jour un répertoire des données géographiques, créer et maintenir à jour des adresses municipales, de même que les noms de rues sur son territoire et les transmettre au ministre ou au service gouvernemental que ce dernier désigne.

- b) Une lettre d'Alain Coudé, directeur général adjoint MRC de Lac-St-Jean-Est, reçue le 24 novembre 2020. Il joint à sa correspondance un avis public concernant la vente du kiosque touristique d'Hébertville.
- c) Une lettre du Comité de la St-Vincent-de-Paul, reçue par courriel le 7 décembre 2020. Considérant que la région est en zone rouge et que leur activité « La Guignolée » a dû être annulée, le comité demande un soutien financier à la municipalité afin qu'ils puissent continuer à aider les familles de Saint-Bruno dans le besoin en 2021.

**CONSIDÉRANT** que M. le conseiller Jean-Claude Bhérier se dit en conflit d'intérêt personnel, il s'abstient de participer aux débats du conseil municipal sur ce dossier.

**CONSIDÉRANT** que le Conseil est sensible à la cause de la St-Vincent-de-Paul et désire aider pour que les dons et paniers de Noël soient suffisants pour aider les plus démunis de la municipalité, surtout pour la période des Fêtes.

**EN CONSÉQUENCE,**

**213.12.20**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à la majorité des membres présents, monsieur Jean-Claude Bhérier se retirant du vote, d'octroyer un montant de 4 000 \$ à la St-Vincent-de-Paul de Saint-Bruno afin d'aider le comité dans sa distribution de denrées en 2021. Le montant accordé sera pris à même le fonds Covid.

Il est en outre résolu d'aviser les responsables dudit comité que le Conseil apprécierait connaître la perte de dons occasionnée par l'annulation de La Guignolée. Il serait regrettable que les montants amassés ainsi que les paniers de Noël ne suffisent pas à combler les besoins des plus démunis de Saint-Bruno pour la période des Fêtes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**5. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 2 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2020**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL :

**SECTION MUNICIPALITÉ**

COMPTES À PAYER	:	380 713.69 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	146 732.15 \$

**SECTION RÈGLEMENT F.D.I.**

COMPTES À PAYER	:	_____ \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	_____ \$

**214.12.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Éric Lachance et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 2 novembre au 4 décembre 2020, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire-trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 23408, 23440, 23626, 23790 à 23797, 23799 à 23803, 23805 à 23814 et 23816 à 23824, soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 7<sup>IÈME</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020

Rachel Bourget, Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. AUTORISATION DE FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

**215.12.20**

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par Mme la conseillère Katie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la fermeture des bureaux administratifs de la municipalité pour la période des Fêtes du lundi 21 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2021**

**216.12.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents que M. le conseiller Éric Lachance soit nommé comme maire-suppléant pour les mois de janvier, février et mars 2021, et qu'il soit également désigné substitut du maire à la M.R.C. de Lac-St-Jean-Est pour la même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. DEMANDE DE COMMANDITE DE LA SOCIÉTÉ DES FESTIVITÉS D'HIVER DE SAINT-BRUNO POUR 2021**

**CONSIDÉRANT** que la Société des festivités d'hiver demande un soutien financier de 2 500 \$ visant à assurer quelques activités lors de l'édition 2021 du Carnaval de Saint-Bruno ;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de la pandémie, l'organisation doit s'adapter à la situation et offrir un spectacle virtuel qui représente un montant de +/- 3000 \$, en plus d'activités respectant les mesures de la santé publique ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil désire collaborer à la réalisation d'actions identifiées dans le cadre de sa politique familiale municipale ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal doit considérer une certaine équité dans son soutien aux organismes municipaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 2 400 \$ a été remis en 2020 pour la location d'équipements.

**À CES CAUSES,**

**217.12.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer un montant de 2 500 \$ à la Société des festivités d'hiver pour la tenue du Carnaval 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. DEPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET DES DÉCLARATIONS DES DONS ET AVANTAGES DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU QUE,** selon l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, tout membre du Conseil municipal doit, chaque année, déposer devant le Conseil dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité, de la Municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

**ATTENDU QUE,** selon l'article 5.3.5 du règlement municipal portant le numéro 369-18, tout don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

**218.12.20**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires ainsi que les déclarations des dons et avantages des membres du Conseil pour l'année 2020, soit :

Maire	:	François Claveau
Conseiller #1	:	Yvan Thériault
Conseiller #2	:	Éric Lachance
Conseiller #3	:	Jean-Claude Bhérier
Conseillère #4	:	Jessica Tremblay
Conseillère #5	:	Katie Desbiens
Conseiller #6	:	Dominique Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO DANS LE CADRE DU PROJET SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX – ÉTAPE 2**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Bruno a pris connaissance des différentes structures de scénarios ;

**ATTENDU QUE** la structure organisationnelle du scénario 2 présenté par la firme Trigone est celle retenue par le comité de pilotage.

**EN CONSÉQUENCE,**

**219.11.20**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à poursuivre la démarche visant la fourniture de services en gestion avec la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix dans le cadre du projet Soutien à la coopération municipale pour une deuxième étape.

Il est en outre résolu que cet engagement concerne l'analyse du scénario 2 présenté par la firme Trigone, conseillers en amélioration de la performance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE) – REDDITION DE COMPTES**

- Dossier : n° 00030273-1 – 93030 (02) – 2020-06-16-46
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Bruno a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**ATTENDU QUE,** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

**POUR CES MOTIFS,**

**220.12.20**

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Éric Lachance, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno approuve les dépenses de 21 500 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL)**

- Dossier n° : 2020-93030-02-0370
- Volet Entretien des routes locales

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 53 285 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

**POUR CES MOTIFS,**

**221.12.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Bruno informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. DÉPÔT DU PLAN DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2024 : CONSULTATION**

**222.12.20**

Après consultation, il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt du projet de Plan de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. DÉPÔT DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023**

**ATTENDU** que le Conseil municipal doit adopter, en décembre de chaque année, le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes (Art. 953.1 du Code municipal du Québec) ;

**ATTENDU** que le programme doit être divisé en phases annuelles, qu'il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède douze (12) mois.

**EN CONSÉQUENCE,**

**223.12.20**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Éric Lachance et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt du plan triennal d'immobilisations pour les années 2021 – 2022 – 2023 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS (ART. 176.4 CODE MUNICIPAL)**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer les deux états comparatifs des revenus et dépenses lors de la dernière séance ordinaire du conseil avant le dépôt du budget.

224.12.20

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Éric Lachance et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt des états comparatifs tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Bruno.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16. FERMETURE DU CHEMIN DU RANG 9 NORD. RE : LOT 4 723 448**

**ATTENDU QU'** il est d'intérêt public de régulariser l'emprise de chemin du Rang 9 Nord situé sur le lot 4 723 448 du cadastre du Québec, dans le secteur de la Route 170 Est, municipalité de Saint-Bruno, tel que décrit au plan « Description Technique » préparé par Samuel Guay, arpenteur-géomètre, sous sa minute 4689 ;

**ATTENDU QUE** le conseil désire déverbaliser cette section de route qui n'a jamais été utilisé à titre de chemin public depuis sa création;

**ATTENDU QUE** la fermeture dudit chemin ne crée de préjudice à qui que ce soit notamment dans la mesure où la Municipalité cède chaque partie de cette emprise de chemin aux propriétaires adjacents ;

**EN CONSÉQUENCE,**

225.12.20

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil ordonne la fermeture du chemin du rang 9 Nord à toutes fins que de droits, tel que décrit au plan « description technique » de l'arpenteur géomètre de la firme Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs-géomètres, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est en outre résolu que la propriété de l'assiette de ce chemin revient de droit aux propriétaires limitrophes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION. RE : LOTS 4 467 401, 4 467 402 ET 4 467 403**

226.12.20

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Philippe Lusinchi, urbaniste et directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de Municipalité de Saint-Bruno, le bail de location pour les lots 4 467 401, 4 467 402 et 4 467 403 visant avec l'entreprise Ferme Martin Bouchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**18. ACCEPTATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE : LOT 5 488 444**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une offre d'achat au montant de 50 226.52 \$, plus taxes, pour un terrain situé au 510-520 avenue Potvin, soit le lot 5 488 444, cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acheteur désire construire quatre (4) résidences unifamiliales contigües 4 logements, avant décembre 2021 et achever la construction avant décembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de vente indiqué à la résolution 121.05.14 est de 64 379.44 \$ plus taxes.

**EN CONSÉQUENCE,**

**227.12.20**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser le prix offert par Lisa Bergeron pour le lot 5 488 444.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**19. AUTRES SUJETS**

**A) MOTION DE REMERCIEMENTS À NOS PARTENAIRES DU SKATEPARK**

**CONSIDÉRANT** que le Club Optimiste de Saint-Bruno s'engage, dans une lettre en date du 10 novembre 2020, à verser une somme de 5 000 \$ pour la réalisation du skatepark à Saint-Bruno ;

**CONSIDÉRANT** que la firme Girard Tremblay Gilbert arpenteurs-géomètres a procédé à la réalisation de travaux d'arpentage s'élevant à un montant de 2 500 \$ qui nous est offert comme participation dans la réalisation de cet équipement municipal ;

**CONSIDÉRANT** que le Club Kiwanis d'Alma a confirmé une commandite de 500 \$ ;

**CONSIDÉRANT** l'excellent travail réalisé par la firme Papillon Skate Parc Inc. pour la conception et la construction du skatepark de Saint-Bruno.

**EN CONSÉQUENCE,**

**228.12.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer une motion de remerciements au Club Optimiste de St-Bruno, à la firme Girard Tremblay Gilbert arpenteurs-géomètres ainsi qu'au Club Kiwanis, pour le soutien financier et technique apporté lors de la réalisation d'un skatepark à Saint-Bruno ainsi qu'à la firme Papillon Skate Parc Inc. pour leur professionnalisme en matière de conception et de construction.

Il est en outre résolu que la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à installer une affiche permanente directement sur le site afin d'identifier les partenaires ayant participé à la concrétisation de cette aire de jeu.

Une motion de félicitations spéciale est également octroyée à Philippe Lusinchi, urbaniste, pour les démarches effectuées visant la construction du skatepark et la relocalisation de l'aire de pétanque, avec l'aide de la MRC de Lac-St-Jean-Est à partir du programme Fonds de développement du territoire (FDT) – Volet Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20. RAPPORT DES COMITÉS**

**A) TRAVAUX PUBLICS**

Monsieur le conseiller Yvan Thériault fait le bilan des travaux présente l'horaire de déneigement pour la saison 2020-2021.

**B) SPORTS ET LOISIRS**

M. le conseiller Jean-Claude Bhérier fait état de la recommandation émise par la Corporation concernant la fermeture de l'aréna et l'arrêt des compresseurs.

**C) MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

Mme la conseillère Katie Desbiens propose de nommer une personne responsable de la rédaction d'une politique municipale « Municipalité, Amie des Aînés ».

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

La rencontre se déroulant à huis clos, les citoyens sont appelés à poser leurs questions par le Site internet ou le Facebook de la municipalité.

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**229.12.20**

À 21 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay de lever la séance.